

Toulouse le 14/11/2024

Communiqué de presse

Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance : l'ASEI renforce ses

Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance : une exigence associative inconditionnelle au cœur du Projet de l'ASEI

Si de nombreuses actions étaient déployées depuis plusieurs années au sein de ses établissements, l'ASEI, dans le cadre de son nouveau projet associatif pose ce sujet au cœur de sa stratégie et en fait **une exigence associative inconditionnelle**.

Un cheminement de tous

Lors de la construction du projet associatif 2030, présenté en septembre 2024, il est apparu que les notions de promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance devaient figurer dans notre projet associatif.

« Nous avons tous été marqués par différentes « affaires » insoutenables, qu'ont pu exposer au grand public certains reportages. Les professionnels de l'ASEI font au quotidien un travail remarquable mais nous avons décidé de mener un travail collectif, de fond et de construire une politique de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance comme la première exigence associative inconditionnelle de notre nouveau Projet associatif. » Nadine Barbottin Présidente de l'ASEI.

Un travail collectif mené avec les différentes parties prenantes

La maltraitance des personnes, que ce soit à domicile ou en établissement, est un risque réel. Ces actes, qu'ils soient physiques, psychologiques, financiers ou autres, peuvent résulter de violences ou de négligences, parfois involontaires.

La politique associative vient sceller la volonté de faire promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance une priorité pour notre association.

Elle comporte des mesures concrètes pour améliorer, sur le long terme, les mécanismes et les pratiques de prévention, de repérage et d'accompagnement.

« Tout cela n'aurait pu se faire sans l'engagement et le travail des personnes concernées, des professionnels de l'ASEI et notamment les responsables Qualité, que je tiens à remercier et sur qui nous savons pouvoir compter. Ce sujet n'est pas un tabou : savoir en parler, c'est déjà un premier pas ». Olivia Lévrier Directrice Générale

Une Mobilisation générale soutenue par un ensemble d'outils

La mise en place de la politique de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance s'appuie sur trois objectifs :

1. Définir un cadre de référence associatif commun
2. Renforcer la vigilance et accompagner les professionnels
3. Respecter au quotidien les droits de la personne accompagnée et promouvoir une culture de bientraitance

Un plan d'action est déjà en place, inspiré des travaux nationaux et une campagne de sensibilisation sera déployée courant novembre dans tous nos établissements et sera proposée aux CVS, instances clés dans ce domaine.

Ce plan d'action comprend :

- Une politique associative
- Une Charte pour un accompagnement bientraitant
- Une Boîte à Outils Bientraitance
- Une Plan de Prévention des risques
- Une campagne de sensibilisation

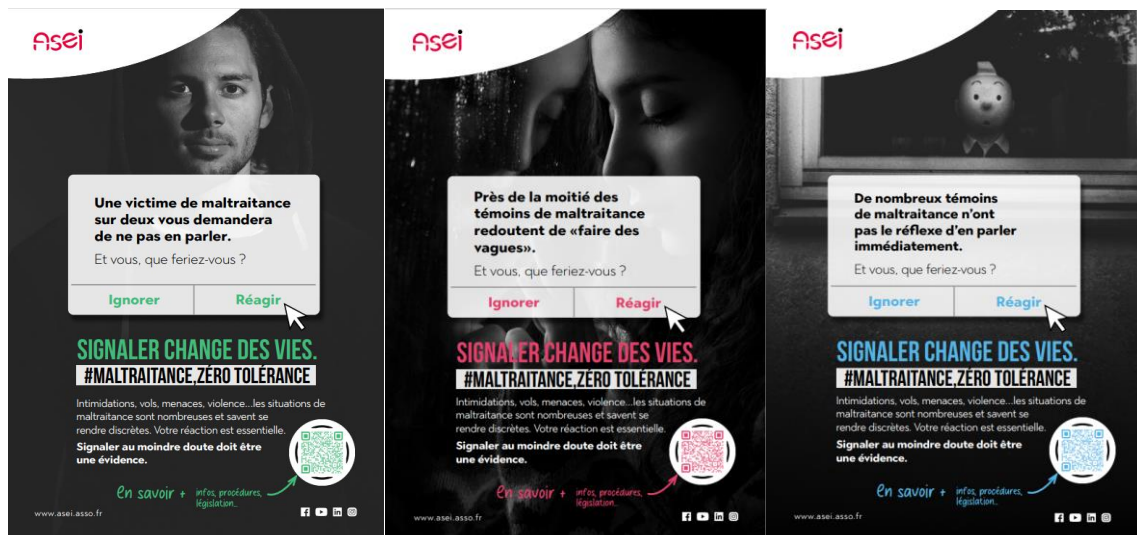
Les outils qui seront mis en place s'adressent aussi bien aux personnes elles-mêmes, pour renforcer leur pouvoir d'agir, qu'à l'ensemble des professionnels et structures en contact avec l'association.

Une démarche volontariste d'information sur les droits sera mise en œuvre, dans des formats adaptés à chaque public, dans une logique de participation maximale.

Une campagne de sensibilisation portée par Olivia Lévrier, Directrice générale

Une campagne de communication interne, diffusée dans tous les établissements, auprès de tous les professionnels, des CVS, des familles.

- Prise de parole lors des événements managériaux par la Directrice générale,
- Campagne d'affichage diffusée dans tous les établissements,
- Un relai dans la *Lettre aux familles*
- Un espace dédié sur l'Intranet de l'association reprenant l'ensembles de outils et supports,
- Un second volet sur la Bientraitance et prévu courant 2025



À propos de l'ASEI

Née au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, sous l'égide de Jean Lagarde, l'ASEI s'illustre depuis sa création dans son combat pour la laïcité, l'éducation et la solidarité. L'ASEI est une association reconnue d'utilité publique régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet l'accompagnement et l'inclusion des personnes handicapées quel que soit leur âge, l'accompagnement des personnes dépendantes et fragilisées, la promotion des droits et des personnes en situation de handicap et la lutte contre l'exclusion de ces personnes, dans le respect des valeurs qui ont toujours présidé à l'action de l'association : la laïcité, le refus de toutes les discriminations, le respect de la personne et la solidarité. L'ASEI est un acteur de l'économie sociale et solidaire dont la mission est plus que jamais centrée sur l'accompagnement de la personne, dans la construction de son projet de vie, et ce, à tous les âges de la vie. L'ASEI gère 106 établissements et services sanitaires et médico sociaux pour enfants, adolescents et adultes sur 8 départements et 3 régions. Plus de 10 000 personnes sont accueillies dans ses structures chaque année. L'ASEI regroupe 3 364 professionnels salariés. Elle adhère et participe activement aux travaux de la fehap, Fédération du privé solidaire.

Contact presse

Aude Morvan. Directrice de la Communication et de la relation aux publics
06 49 37 37 84 / aude.morvan@asei.asso.fr